Nations Unies $A_{/HRC/41/L.44}$



Distr. limitée 11 juillet 2019 Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

y compris le droit au développement

Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019 Point 3 de l'ordre du jour Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,

Arabie saoudite, Bahreïn et Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/41/L.5/Rev.1

41/... Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde du travail

Paragraphe 10 e)

Substituer au texte actuel

D'élaborer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des supports pédagogiques qui sensibilisent à la violence dans le monde du travail et soient adaptés au développement des capacités de l'enfant, expliquent le consentement, le respect de l'espace personnel et de la vie privée et ce qui constitue un comportement inacceptable, notamment le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre, et encouragent le développement, dans le monde du travail, de rapports respectueux fondés sur l'égalité des sexes et les droits de la personne ;

^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.



